



Pédibus enfants

<http://www.ate.ch/fr/nos-themes/securite-routiere/chemin-de-lecole.html>

Le chemin de l'école en toute sûreté

Le chemin de l'école: sûr, passionnant, bon pour la santé, pour autant que les enfants le parcourent à pied. Familiarisez à temps vos enfants, petits-enfants ou filleuls aux conditions de circulation sur le chemin de l'école. Quelques conseils...

Déterminer précisément l'itinéraire à suivre

- Ne recommandez pas à votre enfant le chemin le plus court, mais plutôt le plus sûr: de préférence des rues à faible circulation et où la visibilité est bonne.
- Parcourez avec votre enfant le chemin que vous lui recommandez, plusieurs fois déjà avant le premier jour d'école, afin qu'il s'y familiarise et que vous puissiez exercer les situations critiques (traversée de la chaussée, présence de voitures stationnées).
- Parlez à votre enfant en toute sérénité des risques potentiels, afin qu'il soit en mesure de les identifier à temps et de les éviter.
- Envoyez votre enfant suffisamment tôt à l'école, de façon à ce qu'il ne doive pas se presser.
- Si les conditions de circulation ne conviennent pas pour laisser votre enfant parcourir seul le chemin de l'école, accompagnez-le à pied ou créez une «ligne de pédibus». Il apprendra ainsi, petit à petit, à s'y rendre en toute autonomie. Vous pouvez aussi partager ce rôle avec d'autres parents.

Choisir le matériel adéquat

- Habillez votre enfant pour qu'il soit bien visible, si possible avec des vêtements de couleur vive. De même, des matières réfléchissantes, telles que baudriers fluorescents ou bandes lumineuses augmentent la sécurité de l'enfant.
- Les trottinettes, les patins à roulettes et autres engins à roues ne sont pas indiqués pour se rendre à l'école ou au jardin d'enfants.

Mais aussi...

- Apprenez à votre enfant à ne jamais se laisser accompagner par des personnes inconnues et à ne pas embarquer à bord de leur voiture. De manière générale, il devrait garder une certaine distance avec les inconnus.
- Veillez à ce que votre enfant puisse parcourir le chemin de l'école en compagnie d'autres camarades de classe.
- En prévision de situations d'urgence, il est utile de définir avec l'enfant des «îlots de sauvetage»: la caissière du magasin de quartier à qui il peut s'adresser ou un immeuble où il peut aller sonner pour demander de l'aide.

<http://www.ate.ch/fr/nos-themes/securite-routiere/chemin-de-lecole.html>

<http://www.ate.ch/>

Pédibus aînés

<http://www.ate.ch/fr/nos-themes/securite-routiere/mobilite-aîne-e-s/seniors-et-securite-routiere.html>

Les seniors et la sécurité routière

**Un comble, on croit qu'ils sont la cause du danger, alors qu'ils sont en danger!
Démographie oblige, ces trente prochaines années la proportion d'aînés de plus de 65 ans augmentera de 50%**

En 2007, 752 personnes âgées ont perdu la vie ou étaient grièvement blessées sur les routes suisses dont 41 % de piétons et 18% de cyclistes. Comparée à l'ensemble des accidents de la circulation, les aînés, surtout en tant que piétons, sont particulièrement touchés.

En 2007, 51 % des piétons tués en Suisse avaient 65 ans ou plus. Plus on vieillit, plus on se déplace à pied.

Le nombre d'accidents graves chez les piétons augmente continuellement à partir de 60 ans et atteint son pic entre 80 à 84 ans. Comparé au groupe des 40 à 64 ans, le groupe des piétons de 75 à 79 ans présente un risque quatre fois plus élevé de blessures graves ou mortelles et celui des 80 ans et plus, un risque huit fois plus élevé (et même vingt fois plus élevé par kilomètre parcouru).

Les accidents où le piéton est heurté en traversant la chaussée par un véhicule empruntant une trajectoire rectiligne dominant nettement. **Près de la moitié des aînés grièvement blessés se trouvaient sur un passage piéton. 70% des personnes tuées sur les passages piétons avaient plus de 65 ans. L'aîné est rarement fautif. Seul un accident sur six est dû uniquement à la faute d'un piéton âgé.**

La faute la plus fréquente commise par les aînés est due au manque de prudence en traversant la chaussée. Dans 72% des accidents graves impliquant des piétons âgés, l'automobiliste est seul fautif. La sécurité routière s'est attachée, jusqu'ici, à sensibiliser les personnes âgées automobilistes. Il est primordial de s'occuper de la sécurité des piétons âgés.

Voir aussi:

<http://www.ate.ch/fr/nos-themes/securite-routiere/mobilite-aîne-e-s/aide-memoire.html>

<http://www.ate.ch/>